

Projet inter-académique d'EDD 2021-2023 : Appel à volontariat

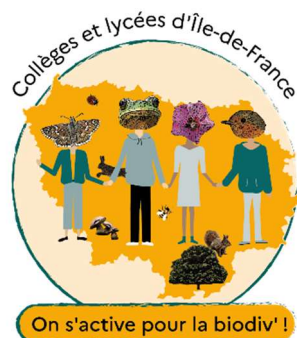
« ON S'ACTIVE POUR LA BIODIV' »

Les collégiens et lycéens franciliens s'engagent en faveur de la biodiversité

I/Contexte et principe général :

Depuis 2014, les trois académies franciliennes travaillent en partenariat avec la DRIEAT¹ afin de proposer chaque année des projets d'éducation au développement durable à des élèves du second degré². Plus d'infos : <http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/parteneriat-avec-l-education-nationale-r991.html>

Pour les années scolaires 2021-2023, les trois académies franciliennes et la DRIEAT ont décidé de concevoir un nouveau projet autour de la biodiversité en Ile-de-France :



¹ DRIEAT : direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (précédemment DRIEE : direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie)

² Précédents thèmes suivants abordés : le climat et les négociations internationales (2014-2015), le climat et les actions territoriales (2015-2016), les océans et l'éducation aux médias et à l'information (2016-2017), la qualité de l'air (2017-2018) et l'alimentation durable (2018-2019)

Le projet vise à permettre aux élèves des collèges et lycées de :

- **questionner et comprendre** les enjeux autour de la biodiversité à l'échelle de l'Île-de-France et plus localement à l'échelle de leur établissement
- **s'engager avec l'ensemble de leur communauté éducative** sur les opportunités et solutions pour favoriser le développement de la biodiversité à différentes échelles, y compris à l'intérieur de leur établissement
- **réaliser des diagnostics, mener des démarches scientifiques** et développer les connaissances et compétences associées
- contribuer à un projet de **sciences participatives** avec des partenaires
- **intégrer la biodiversité comme un axe d'une démarche globale** d'établissement (Etablissements E3D = « en démarche de développement durable » ; lycées éco-responsables)
- **apprendre à monter et piloter un projet** de développement durable,
- **argumenter** sur les choix réalisés et évaluer les résultats.

En position d'« experts de la biodiversité » (par exemple au sein d'un « bureau d'études » chargé d'élaborer un « plan biodiversité » dans leur établissement) , les élèves vont explorer les notions de biodiversité et d'équilibre écologique, mieux comprendre les interactions entre les êtres vivants, mener des démarches d'investigation sur leur territoire afin de réaliser des états des lieux de cette biodiversité locale. Ils pourront alors mobiliser les connaissances acquises ainsi que l'intelligence collective afin de proposer des actions favorables au développement de cette biodiversité, dans l'enceinte de leur établissement ou aux abords, voire même plus largement dans le cadre d'une éventuelle action participative citoyenne. La seconde année du projet permettra le suivi de ces actions et l'évaluation des impacts de celles-ci sur la biodiversité, ainsi que le partage des résultats de ces travaux.

Un rassemblement inter-académique des élèves engagés dans ce projet sera prévu à la fin de chacune des deux années scolaires. Chaque établissement y sera représenté par une délégation d'élèves. A ces occasions, les élèves seront amenés à présenter leurs travaux, argumenter les choix effectués, critiquer les résultats obtenus.

Pouvant mobiliser de nombreuses disciplines, cette démarche de projet conduite dans l'établissement sera particulièrement favorable à l'analyse systémique qui est au cœur de l'éducation au développement durable. Elle pourra bénéficier de l'accompagnement des partenaires qui mettront leur expertise et des ressources au service du projet. Le projet est en effet conduit avec le soutien du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), et de collectivités territoriales, notamment de la région Ile de France.

II/ Objectifs pédagogiques

Dans une démarche de projet interdisciplinaire, ouverte sur le fonctionnement de l'établissement, sur son territoire et ses acteurs, le projet que nous souhaitons mener en 2021-2023 s'intéresse à des **enjeux actuels** : il s'agit de permettre aux élèves d'améliorer leurs connaissances en matière de biodiversité et de développement durable, de comprendre l'intérêt de préserver cette biodiversité et d'appréhender les opportunités et actions possibles dans les établissements scolaires.

Ce projet se déroulera donc en **plusieurs phases** : de la réalisation d'un état des lieux documenté de la biodiversité dans l'enceinte et aux abords de leur établissement, à l'identification d'une

problématique spécifique et à la formulation de pistes d'actions réalisables, dont certaines pourront être mises en œuvre puis évaluées.

Les objectifs pédagogiques de ce projet sont donc notamment :

➤ **L'acquisition de connaissances sur :**

- la biodiversité et les notions corrélées, les enjeux liés à la biodiversité en lien notamment avec les 17 Objectifs de développement durable (en particulier les ODD 14 et 15)
- les sciences participatives et l'acquisition scientifique de données (recueil et traitement de données, validité des résultats, etc....)
- les données existantes en Ile de France et le suivi scientifique de l'évolution de la biodiversité
- les enjeux de gestion des espaces naturels liés à la préservation de la biodiversité
- l'aménagement du territoire et ses aspects financier, technique et opérationnel
- le rôle des collectivités et les politiques publiques liées à la préservation de la biodiversité en Ile-de-France
- les questions de gouvernance liées à ces travaux et à la gestion de l'espace public
- les solutions et actions possibles...
- le montage financier, technique et opérationnel de travaux d'aménagement
- les méthodes d'évaluation d'un projet

➤ **L'acquisition de compétences liées à :**

- la formulation d'une problématique, les démarches scientifiques, la mise en place d'un protocole, la collecte et l'analyse de données de terrain à travers les sciences participatives
- une approche de la complexité sur des questions socialement vives et de l'engagement lié à des choix éclairés
- la prise en compte des différentes dimensions du développement durable et des objectifs de développement durable pour 2030 adoptés par l'ONU en septembre 2015
- la construction d'un argumentaire et la maîtrise de la prise de parole en public ;
- l'autonomie dans le travail, le travail en équipe, le montage et la planification de travaux d'aménagement, le suivi de projet ;
- l'adoption de comportements individuels et collectifs responsables, la sensibilité à la participation au dialogue environnemental et à la mise en place d'actions concrètes.

Quel que soit le cadre retenu, une approche transversale intégrant plusieurs disciplines scolaires et plusieurs enseignants sera à favoriser. **L'interdisciplinarité** du projet dans l'établissement devra donc être encouragée.

III/Cadre du projet : public visé, acteurs et organisation

Public :

- Le projet s'adresse aux **établissements publics du second degré** des académies franciliennes.
- Il cible les élèves de **collège** (de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}) et de **lycée** (en particulier classe de Seconde et de Première de lycée général, technologique et professionnel, et en classes de CAP) afin d'inscrire l'engagement des élèves dans le temps long de leur parcours.
- Les établissements qui candidatent déposent leur dossier (cf. annexe) auprès de la Mission académique EDD de chaque académie.

Acteurs :

Le pilotage de l'appel à projet relève des trois académies franciliennes, de la DRIEAT et des partenaires identifiés pour ce projet (Museum national d'Histoire naturelle, Agence Régionale de Biodiversité, Conseil Régional d'Ile de France). Le comité de pilotage sélectionnera les collèges et lycées retenus pour ce projet sur la base d'un dossier de candidature, et pourra, le cas échéant, proposer à des établissements de s'associer au comité.

Les trois académies franciliennes et la DRIEAT fixent les axes stratégiques du projet et s'assurent de son adéquation avec les apprentissages visés pour les élèves.

Les partenaires sollicités pour ce projet pourront apporter leur expertise dans les domaines suivants : **Agence Régionale de Biodiversité (ARB)** : expertises et connaissances sur la biodiversité locale, appuis et conseils techniques, interventions lors des formations pour des équipes d'enseignants et lors des événements-phares de fin d'année scolaire, idées et recommandations d'actions.

Museum national d'Histoire naturelle (MNHN) : interventions lors des formations des équipes d'enseignants, sur la biodiversité de manière générale ou pour la prise en main des outils permettant un état des lieux (protocoles Vigie Nature école), interventions éventuelles auprès d'élèves et éco-délégués engagés dans le projet, capitalisation sur les retours d'expériences des établissements suivis.

Collectivités territoriales :

Région Ile-de-France : conseils et accompagnements techniques – ingénierie de projets et participations financières pour mener à bien des opérations en lien avec la biodiversité dans le cadre de la démarche régionale des Lycées Eco-Responsables.

Des prises de contacts ont également été amorcées avec certains conseils départementaux. Il existe en effet, dans plusieurs départements, des dispositifs et aides financières pour des projets portant sur la préservation et la sensibilisation à la biodiversité dans les collèges. Des liens pourront être faits avec ces dispositifs.

IV/ Calendrier et déroulement prévisionnel :

Sélection des établissements participants :

Dépôt des candidatures : **25 juin 2021**

Sélection des candidatures et information des établissements : **début septembre 2021**

Déroulement du projet

- **Volet 1 : Formations** des enseignants et équipes pédagogiques d'avril 2021 à mai 2022 : ressources sur l'état des lieux de la biodiversité en Ile-de-France, enjeux et politiques publiques en Ile-de-France, méthodes de collecte de données pour faire des états des lieux au sein et autour des établissements, outils de sciences participatives, conseils méthodologiques pour travailler avec les élèves, suivi et phasage du projet. Ces formations permettront d'accompagner les équipes dans l'élaboration de leur propre projet pédagogique local (réalisation de l'état des lieux par les élèves, puis formulation d'une problématique et identification d'actions possibles).
- **Volet 2 : Choix d'actions par les élèves en faveur de la biodiversité et réalisation de celles-ci** dans les établissements (ex : installations, travaux d'aménagement, changements de pratiques, actions collectives...). Ce volet sera mené dans le cadre **d'une éducation au choix des élèves prenant en compte les enjeux et les contraintes**. Si certaines actions seront envisageables à court terme et éventuellement sur moyens propres, d'autres demanderont une projection dans le temps. Il s'agira par exemple d'évaluer les moyens et/ou financements nécessaires, de répondre

à des appels à projets ou de solliciter des subventions auprès d'organismes partenaires. C'est pourquoi ce volet pourra s'étendre sur l'année 2022-2023.

- **Volet 3 : Evaluation** des actions menées et de l'impact de celles-ci sur la biodiversité (tout au long du projet)
- **Volet 4 : Participation au deux rencontres inter-académiques** en mai 2022 et mai 2023 : chaque établissement y sera représenté par une délégation d'élèves. Ceux-ci auront la mission de présenter de manière argumentée, en s'appuyant sur les connaissances acquises et l'état des lieux réalisé, leur problématique, les actions choisies et mises en œuvre (ou projetées), ainsi que les évaluations réalisées pour mesurer l'impact de ces actions. Ces rencontres académiques pourront prendre la forme d'un colloque regroupant des représentants des collèges et lycées engagés.

ANNEXE 1

Cahier des charges pour les établissements volontaires

Ce cahier des charges détaille, pour chacun des quatre volets, les prérequis attendus qui doivent être intégrés dans les projets mis en œuvre dans les établissements.

➤ **Sélection des candidatures :**

Une attention particulière sera portée aux projets présentant une forte dimension interdisciplinaire, par exemple : Sciences de la vie et de la Terre, Physique-Chimie, Histoire-Géographie, Sciences économiques et sociales, disciplines technologiques (Technologie, Eco-gestion, Biotechnologie, Sciences médico-sociales, industrielles - STI), Lettres, Langues vivantes, Mathématiques, Arts plastiques...

Le caractère reproductible des actions, en Ile-de-France et dans d'autres régions, sera un point de vigilance.

Si une démarche globale (E3D...) est déjà en place dans l'établissement, ce projet devra intégrer la démarche et l'enrichir en y impliquant les élèves et en favorisant une ouverture sur le territoire.

➤ **Volet 1 : Formation des enseignants et équipes pédagogiques**

Trois journées de formations complémentaires et obligatoires sont inscrites aux plans académiques de formation des trois académies d'Île-de-France. Ces formations délivreront les informations, ressources, conseils méthodologiques et outils nécessaires pour accompagner les équipes pédagogiques et s'assurer que les établissements s'intègrent dans la dynamique et le calendrier du projet inter-académique.

Session 1 – Octobre 2021 (jour entier) : lancement du projet inter-académique.

Programme prévisionnel :

- présentation, objectifs et calendrier du projet inter-académique pour 2021-2022
- présentation des partenaires du projet
- méthodologie du projet inter-académique, outils et jalons
- ressources sur l'état des lieux et les enjeux de préservation de la biodiversité en Ile-de-France
- présentation de méthodes de collecte de données sur la biodiversité et des outils de sciences participatives développés par le MNHN (lien avec Vigie-nature Ecole), analyse de données
- identification des différents acteurs franciliens oeuvrant pour la préservation de la biodiversité, présentation des politiques publiques locales
- ateliers de co-construction des projets des établissements

Les sessions de formation n°2 (points d'étape sur les projets dans les établissements et ressources complémentaires) et n°3 (point d'étape et préparation de la première rencontre inter-académique) seront programmées en janvier 2022 et avril 2022. D'autres sessions d'accompagnement (suivi) seront prévues en 2022-2023.

➤ **Volet 2 : Choix et réalisation d'actions dans les établissements**

Sur la base d'un état des lieux de la biodiversité locale, chaque établissement identifie une ou plusieurs problématiques dans son enceinte qui réponde à un enjeu de préservation de la biodiversité, ainsi que les stratégies et actions possibles pour répondre à cette problématique.

L'établissement effectue alors un choix d'actions à mettre en œuvre en tenant compte des enjeux et contraintes identifiées : cette démarche s'accompagne d'une réflexion par les élèves sur le budget prévisionnel, la recherche de financements, un calendrier-planning, etc... La programmation peut alors être réalisée.

Un accompagnement opérationnel pourra être apporté par le comité de pilotage.

➤ **Volet 3 : Evaluation**

Chaque action mise en œuvre fait l'objet d'une évaluation pour elle-même (a-t-elle été réalisée comme prévue initialement ? quelles difficultés éventuelles et modifications introduites ?...) ainsi qu'en termes d'impact sur la biodiversité (mise en œuvre d'une nouvelle collecte de données pour suivre l'évolution de la biodiversité et ainsi mesurer l'écart à la situation initiale et le degré d'atteinte des objectifs, analyse critique).

➤ **Volet 4 Rencontres inter-académiques / mai-juin 2022 et mai-juin 2023**

Chaque établissement envoie une délégation d'élèves à ces deux rencontres qui prennent la forme d'un colloque d'experts issus des différents bureaux d'étude. Chaque rencontre dure une journée. A cette occasion, les jeunes seront donc experts et rapporteurs des initiatives, réalisées dans leurs établissements. Ils témoigneront de leurs diverses expériences : ils argumenteront sur les choix réalisés, ils échangeront avec les autres délégations d'établissements sur les résultats observés, ils feront un bilan des compétences acquises à travers ce projet.

Ces rencontres seront également l'occasion de préparer la publication d'un kit pédagogique issu du projet publié par la DRIEAT. Ce dernier aura vocation à présenter ce projet, ses conclusions, afin d'engager d'autres établissements dans le même type de démarche.

ANNEXE 2

Dossier de candidature : Projet « On s'active pour la biodiversité »

À retourner au plus tard le 25 juin 2021 aux chef-f-es de la Mission académique EDD :

Versailles : Florence Bouteloup : Florence.bouteloup1@ac-versailles.fr

Créteil : Sophie Pons : sophie.pons2@ac-creteil.fr

Paris : François Sirel: Francois.Sirel@ac-paris.fr et Muriel Geraudie muriel.geraudie@ac-paris.fr

Nom de l'établissement	
Adresse postale	
Nom et prénom du chef d'établissement	
Prénom + NOM de l'enseignant référent + Discipline + Coordonnées : téléphone, mail	
Autres membres impliqués dans le projet : Prénom, Nom, discipline, adresse mail	
Classe(s) ou groupe(s) d'élèves concernés par le projet au moins pour l'année 1 : niveau(x), cadre	
Nombre d'élèves concernés	
Dispositif/cadre identifié pour réaliser le projet (accompagnement personnalisé, EPI, enseignement, Devoirs faits, projet scientifique...)	
Intérêt pour les thématiques et échelles de travail suivantes :	
Pistes de travail envisagées, diagnostic éventuellement déjà réalisé pendant le printemps 2021 :	

Avis du chef d'établissement (signé daté)